



CHS-CT de Paris : compte-rendu de la réunion du 05/02/2018.

- Une délégation intersyndicale s'est rendue lundi 05/02/2018 sur le site du 16 rue Notre-Dame des Victoires et a assisté à une réunion organisée par les ergonomes du Ministère des Finances.

La réunion visait à informer les représentants de la démarche ergonomique relative au **dispositif d'affranchissement du courrier menant à une centralisation** sur le site de [Réaumur](#).

I - Les conditions de travail des agents des services courrier de LONDRES et REAUMUR (sites d'affranchissement centralisé actuels).

- Les ergonomes ont organisé des groupes de travail associant les chefs de service, collègues du service courrier, médecin de prévention, et représentants de la Direction.

L'objet des réunions était de définir le futur projet d'installation sur le site unique en associant les acteurs de l'immobilier, de la santé, et les praticiens du métier.

- Sur le site [Londres](#) actuel, les conditions de travail n'appelaient pas d'observation particulière de la part des ergonomes, d'autant que ce n'est pas le futur site centralisateur.

Sur le site [Réaumur](#) actuel, le local affecté au courrier (au 1^{er} étage) :

. est long et très étroit, un passage principal dans le bureau n'est que de 110 cm à un endroit.

. est peu éclairé par la lumière naturelle, puisqu'il donne sur cour

. très dense en mobiliers divers affectés à diverses missions. De sorte que les flux de chariots et de caisses de courrier sont multiples et s'opposent parfois lors des déplacements de courriers.

Le groupe de travail a abouti à un **scénario d'implantation**, défini les **critères de conception** pour l'installation, et pensé aux **conditions de travail** des agents.

II – Les missions principales, et l'organisation du service courrier.

- 3 missions principales des services courriers (Londres et Réaumur) :

. Traitement des courriers internes Drfip

. Courriers internes à chacun des sites eux-mêmes

. Courriers externes à affranchir.

S'ajoute la mission secondaire de traitement des chèques et TIP pour les centres de prélèvements services (notamment le Centre de Créteil)

- La mission d'affranchissement est faite en **fonction du poids et de la destination du courrier** :

. Ecopli <35 g (par bâtiment)

. Recommandés (par service)

. plis hors formats classiques et volumineux > 35 g (par bâtiment)

. plis Internationaux. (par bâtiment).

Le courrier part l'après-midi avec la Poste.

- Les **contraintes** liées à la préparation des courriers à affranchir.

Les agents du service courrier sont confrontés à un dépôt non conforme des courriers à affranchir par les expéditeurs (formats, poids, étranger+dom ou métropole), ou à des noms de services ou de directions n'existant plus.

III - LE PROJET DE CENTRALISATION DU COURRIER ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS

1) Le maintien du système de centralisation.

La Poste arrive vers 9h30 pour livrer le courrier externe, et revient vers 15h30 sur les sites pour prélever le courrier en partance.

Les délais de départ des courriers sont de J+1 (voire J+2 en cas de pic – au lieu de J avant la centralisation). Ces délais ne changeraient pas avec la centralisation de l'affranchissement sur un seul site au lieu de deux.

2) Les ergonomes ont présenté les avantages d'un transfert de la salle courrier du 1^{er} étage, vers le 4^{ème} étage de Réaumur, et relevé que le déménagement serait l'occasion d'une modernisation des équipements.

- Une surface de **256 m²** (environ le double de l'ancien local de Réaumur) pouvant accueillir **9 agents**, et - séparée en 3 zones fonctionnelles :

- zone d'affranchissement (stockant le courrier postal en arrivée et les machines à affranchir)
- zone de réception et dépôt de chariots, comportant une double-porte d'accès avec oculus, est la porte d'accès principal par laquelle arrive le courrier. C'est la seule zone pourvue d'une porte d'accès.
- Zone de tri et dispatch. Les collègues peuvent accéder à cette zone, mais au seul couloir qui permet de récupérer son courrier. Deux guichets sont aussi installés pour leur permettre de se renseigner auprès des collègues du courrier. L'espace principal est réservée aux agents du courrier, et bénéficiera d'une porte d'évacuation à droite de la pièce.

- Achat de chariots réglables en hauteur. Ils n'ont que deux roues mobiles, mais il suffit de prendre les chariots du bon côté pour les bouger facilement.

- Installation de tables de tri courrier réglables en hauteur (par télécommande), avec des tabourets à roulettes,

- Installation d'une zone accueillant les **4 machines à affranchir**, contiguës, mais entourées ou séparées de cloisons et de **revêtements anti-bruit** sur les murs. Comme le travail se fait assis, il n'y aura plus de stockage d'équipements sous les tables recevant ces machines, permettant ainsi de s'asseoir facilement.

- Les conditions de luminosité naturelle de ces zones donnant sur la rue Réaumur seraient très améliorées par rapport à la situation actuelle.

- L'administration a aussi mis en avant qu'elle fait remplacer les caisses de courrier par de plus petites pour limiter les troubles musculo-squelettiques des agents.

3) Ce nouvel espace courrier serait prêt début avril 2018.

Il a été choisi pour les avantages précités (le fait de prendre le monte-charges pour le 1^{er} ou le 4^e étage ne change pas grand-chose), mais aussi parce qu'il permet de créer une **zone cohérente**, et dispense de déplacer des services du premier étage.

Les représentants constatent l'effort ergonomique d'aménagement pour la nouvelle installation pour les **agents des services courriers**. Mais les tâches deviennent plus répétitives. Il faudra sans doute doter les agents de casques anti-bruit. Et les représentants restent opposés au principe même de centralisation du courrier, qui risque d'accroître les charges de travail du service et de retarder les envois.